L’an deux mil vingt et un, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MATHECADE G, BERNARD E, AUFFRET E, TREHOREL V, BASSET A, OLLITRAULT S, LE POTIER A, BOIN C, LANGLOIS R, JEGLOT B, FOULFOIN F.

 **Absents excusés** : Isabelle ROLLAND qui a donné pouvoir à Evelyne AUFFRET

 Gildas PERENNEZ qui a donné pouvoir à Frédéric FOULFOIN

 Maurice TILLY qui a donné pouvoir à Gildas ADELIS

 Allison LE MOAL qui a donné pouvoir à Gildas ADELIS

 Anthony EDY qui a donné pouvoir à Gérard MATHECADE

 **Absente** : DORE S.

**Secrétaire de séance** : OLLITRAULT S.

**FINANCES : TARIFS 2022 – REVISION DES LOYERS – BUDGET ENFANCE JEUNESSE**

1. **Tarifs 2022**

Anthony Basset rapporte que la commission finances s’est réunie le 30 novembre et propose de modifier quelques tarifs concernant les locations de salles. La dernière révision date de 2020.

Gérard Mathécade indique qu’en règle générale, les tarifs de location de salle sont revus tous les deux ans et que les tarifs communaux, en moyenne, sont plus bas que ceux pratiqués par les autres communes. Anthony Basset ajoute que l’augmentation des tarifs peut être un frein.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les tarifs suivants :

***TARIFS FUNERAIRES :***

- Caveau communal : gratuit

- Concessions : 15 ans : 50 €

 30 ans :100 €

Les familles s’adresseront à leur fournisseur pour l’ouverture des caveaux et du caveau communal.

- Columbarium

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Durée | 10 ans | 20 ans | 30 ans |
| Columbarium | 250 € | 450 € | 600 € |

- Cavurne

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Durée | 15 ans | 30 ans |
| Cavurne | 30 € | 50 € |

- Jardin du Souvenir :

Gravure du nom sur la stèle : la famille s’acquittera de la facture auprès de l’entreprise de pompes funèbres.

***LOCATION DES SALLES :***

**1 - Salle des Fêtes : Grande salle Commune Hors Cuisine Cuisine**

 **commune pour traiteur**

Caution : 500 €

Un repas ou buffet simple 150 € 180 € pour 1 repas : 90€ 55€

Journée ou week-end 2 repas *(samedi soir*

*et dimanche midi)*  195 € 235€ pour 2 repas : 140€ 95€

Journée supplémentaire pour préparation 80 € 80 €

Apéritif 80 € 105 €

Spectacle, soirée ou réunion 105 € 135 €

Repas réveillon 210 € 240 €

Supplément chauffage du 15/10 au 15/04 : 55 €. Si en dehors de cette période le chauffage est souhaité la même somme sera demandée.

**2 - Salle des Fêtes : Petite salle Commune Hors Cuisine Cuisine**

 **commune pour traiteur**

Caution : 350 €

Un repas 80 € 105 € pour un repas : 55 € 30 €

Deux repas 105 € 135 € pour 2 repas : 70 € 50 €

Apéritif ou café enterrement 50 € 65 €

Repas réveillon 115 € 145 €

Supplément chauffage du 15/10 au 15/04 : 35 € (sauf pour les locations de salle pour les cafés suite à des obsèques). Si en dehors de cette période le chauffage est souhaité la même somme sera demandée.

**3 - Salle de Kergohy : Commune Hors commune**

Caution : 500 €

Un repas : 90€ 110 €

Un apéritif ou réunion 70 € 85 €

Journée ou week-end 2 repas *(samedi soir*

*et dimanche midi)*  145 € 175 €

Journée supplémentaire pour préparation 70 € 70 €

Café enterrement 50 € 65 €

Repas réveillon 160 € 190 €

Supplément chauffage du 15/10 au 15/04 : 40 € (sauf pour les locations de salle pour les cafés suite à des obsèques). Si en dehors de cette période le chauffage est souhaité la même somme sera demandée.

Supplément gaz pour l’utilisation de l’appareil de cuisson : 20 € par repas.

**4 - Salle Men Glaz : Commune Hors commune**

Réunion : 40 € 50 €

Supplément chauffage du 15/10 au 15/04 : 10 €

Gratuité pour les associations de la commune

**5 - Salle Omnisports : Commune Hors commune**

Caution : 250 €

Apéritif ou grillades ou autres (1/2 journée) : 89 € 105 €

***LOCATION DE VAISSELLE :***

Location : 0,60 € / couvert (couvert complet y compris verre)

 0,10 € / verre

 0,10 € / flûte à champagne

En cas de perte ou de casse de la vaisselle, les tarifs sont les suivants :

 - assiette creuse et plate : 1,00 €

 - verre ou flûte: 2,00 €

 - grande cuillère : 0,50 €

 - cuillère dessert : 0,30 €

 - fourchette table : 0,50 €

 - couteau table : 1,00 €

 - plat ovale : 4,50 €

 - plat plat : 6,00 €

 - plat rectangulaire : 11,00 €

 - pichet : 8,00 €

 - louche : 7,00 €

 - soupière : 11,00 €

***LOCATION DU VIDEO-PROJECTEUR :***

Caution : 500 €

Location : 25 €

Si les employés communaux doivent préparer, transporter des tables ou chaises et / ou débarrasser et nettoyer, il sera demandé 50 € en supplément.

Les heures supplémentaires de ménage et/ou de travaux seront facturées 25 €/ h.

Les écoles sont exonérées.

Les associations communales bénéficient d’une exonération par an.

Le repas des classes est exonéré.

Les associations qui utilisent régulièrement les salles paieront :

\* ASCRL : 100 €

\* Club des Aînés ruraux : 100 €

\* Créamanflor : 100 €

\* Trévé Danses Loisirs : 100 €

\* Club des Spadassins : 200 €

***LOCATION DE MATERIELS*** *:*

- Les tables, tréteaux, bancs, chaises sont prêtés gratuitement aux particuliers. Une caution de 100 € est demandée.

- Remorque : 15 € par chargement + frais relatifs au dépôt des déchets à la déchetterie. Une copie de la facture de LCBC sera envoyée en perception lors de l’établissement des titres.

***DEPOT :***

- Caution dépôt du Placis : 100 €

***CANTINE :***

Le prix du repas pris à la cantine municipale sera de 3,04 €.

***ACCUEIL PERISCOLAIRE :***

- Matin : de 7 h 30 à 8 h 45 : 1,36 €

 si arrivée à 8h30 ou plus tard : 0,68 €

- Soir : de 16 h 30 à 18 h : 1,92 €

 de 16 h 30 au-delà de 18 h : 3 €

 pénalités de 16 € / heure au-delà de 19 heures.

Monsieur le Maire informe que lors de la commission finances du 30 novembre 2021, il a été évoqué la possibilité de mettre en place trois tarifs le matin et trois tarifs le soir. Pour ce faire, Angeline Fiot a communiqué le nombre d’enfants par tranche d’âge afin que Monsieur le Maire et Anthony Basset puissent faire une étude sur l’incidence d’un troisième tarif. Cependant, il ne parait pas opportun, à première vue, de fixer trois tarifs le matin et le soir.

Céline Boin s’étonne de ne pas avoir reçu l’analyse de cette étude avant le Conseil comme il avait annoncé en commission et demande à Monsieur le Maire d’en donner les conclusions. Monsieur le Maire donne lecture du nombre d’enfants par tranche horaire. Céline Boin constate qu’aucune indication n’est donnée sur une éventuelle perte financière et déplore qu’une réelle étude n’ait pas été faite comme il avait été demandé.

Anthony Basset répond qu’ils n’ont pas eu le temps nécessaire pour étudier ce point (1 semaine entre le 30 novembre et le 9 décembre).

Monsieur le Maire indique que ce point sera revu en courant d’année prochaine.

***ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES ET ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDI:***

Anthony Basset et Vincent Tréhorel s’abstiennent sur la proposition suivante (augmentation de 0,20 € pour la 1ère tranche soit passage de 6,20 € à 6,40 €) :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| QF | <512 | 513-662 | 663-872 | 873-1136 | 1137-1303 | >1 304 |
| Tarif journéeavec repas | 6,40 € | 9 € | 11,50 € | 13 € | 14 € | 15 € |
| Tarif préférentiel pour 5 jours/semaine | 30 € | 45 € | 55€ | 60€ | 65€ | 70 € |
| Tarif enfant inscrit et absent sans justificatif | 3,10 € | 4,50 € | 5,75 € | 6,50 € | 7 € | 7,50 € |

Le tarif de la garderie est le suivant :

- 1 € le matin de 7h30 à 8h45

- 1 € le soir de 17h30 à 18h30

***PARTICIPATIONS :***

\* Classes de découverte : 56,64 € par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires ,publique et privée de la commune une fois par élève pendant sa scolarité

\* Jouets de Noël : 9,60 € par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires publique et privée de la commune

\* Fournitures scolaires : 49,95 € par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires publique et privée de la commune

***CONTRAT ASSOCIATION ECOLE PRIVEE :***

Ne sont pris en compte que les enfants de trois ans et plus inscrits et présents à la rentrée scolaire de septembre.

La subvention est fixée à 529,58 € par élève et sera versée en deux fois (50% en avril et 50 % en juin).

 ***FOURNITURE ET POSE DE BUSES***

Pour les ponts de 6 mètres : 40 € de main d’oeuvre + facturation de 3 mètres de buses ou écopal pratiqué par le fournisseur de la commune. Une copie de la facture sera envoyée en perception lors de l’établissement des titres.

Pour les ponts de 12 mètres : 80 € de main d’oeuvre + facturation de 9 mètres de buses ou écopal pratiqué par le fournisseur de la commune. Une copie de la facture sera envoyée en perception lors de l’établissement des titres.

***TERRASSE SUR DOMAINE PUBLIC :***

- Du 1er mai au 30 septembre inclus : 35 €/mois

- Hors saison : 18 € / mois

***LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX :***

L’indice de référence pour la location des terrains communaux à SCEA Just Pig et à Mickaël LATIMIER est de 106,48 (105,33 en 2020) pour une base 100 en 2009. Les taxes foncières dues par les locataires sont de 10 € / ha.

***DROIT DE STATIONNEMENT :***

35 € pour tout véhicule procédant à de la vente directe occasionnelle sur les parkings communaux.

30 € par mois pour le camion pizza sur la place du bourg

1. **Révisions des loyers**

Depuis 2016, les loyers des bâtiments communaux augmentent au 1er janvier de chaque année en fonction de l’indice IRL du 3ème trimestre.

Au troisième trimestre 2021, l'indice de référence des loyers atteint 131,67 (130,49 en 2020) soit une augmentation de 0,83 %.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| LOGEMENTS | **LOCATAIRES** | LOYER 01/01/2021 | LOYER 01/01/2022 |
| Rue de la Croix Rieux | CHOLLET TanguyLECCHI MireilleCOUTURIER Loïc | 219,59 €239,09 €375,61 € | 221,41 €241,07 €378,73 € |
| Rue de Bellevue | JUNCA-GUILLAUD ChantalLE GUENANFF LudivineRASQUIN Aurore | 336,99 €336,99 €472,51 € | 339,79 €339,79 €476,79 € |
| 5 rue E.Jégard | FRANCOIS Christophe  | 267,43 € | 269,65 € |
| 7 et 7bis, rue E.Jégard | LEAUTE CamilleMIOT Mickaël | 443,24 €609,48 € | 446,92 €614,54 € |
| garage | ROLLAND Marie | 25,00 € | 25,00 € |
| MICROCRECHE | Scop A l’abord’âge | 450,00 € | 500,00€ |
| MAIRIE | CABINET INFIRMIER | 200,00 € | 200,00 € |

Concernant la microcrèche, le Conseil Municipal accepte de passer le loyer de 450 € à 500 € au 1er janvier 2022, la commune du Quillio l’a également fait.

Frédéric Foulfoin et Brigitte Jéglot s’étonnent que le Conseil puisse augmenter le loyer sans suivre l’indice. Le bail de la microcrèche étant à renouveler pour 5 ans à compter du 1er janvier prochain, un avenant doit être rédigé avec la possibilité d’augmenter le loyer ce que valide le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe qu’il prit contact avec le directeur de la Scop A l’Abordage et ce que ce dernier ne voit aucun inconvénient à cette augmentation.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  COMMERCES | **LOCATAIRES** | LOYER 01/01/2021 | LOYER 01/01/2022 |
| LE P’TIT GUEULETON | LES TROIS AILES SAS | 500 € HT | 500 € HTPuis 850 € après fin des travaux |
| LES GENETS D’OR | SARL JULIE ANGE | 1000 € HT | 1000€ HT+250€ appart |

Concernant Le P’tit Gueuleton, par délibération en date du 18 février 2021, le Conseil Municipal a décidé de passer le loyer à 850 € HT à réception des travaux.

Pour les Genêts d’Or, par délibération en date du 18 février 2021, le Conseil Municipal a accepté de prolonger le montant du loyer à 1000 € HT jusqu’au 31 décembre 2021 alors qu’il aurait dû passer à 1250 € au 15 juillet 2021 (rappel bail : 800€ HT : 1ère année - 1000 € HT: 2ème année - 1000€ HT+250€ appart:3ème année).

Toutefois, Laure Ivanov se demande si la gérante pourra supporter cette hausse de loyer. Suite à la demande de Vincent Tréhorel, Gérard Mathécade confirme que, pour l’instant, elle est à jour de ses loyers.

1. **Budget prévisionnel Maison des Jeunes 2022**

Laure Ivanov donne lecture du budget prévisionnel 2022 du service jeunesse.

Angeline Fiot a prévu une ouverture de 2 demi-journées pendant les petites vacances et une ouverture à la semaine pendant 3 semaines l’été.

 **\* Dépenses annuelles : 15 980,71 €**

 - Loyer  charges comprises: Foyer : 480.96 €

 - Assurances : 5 €

 - Sortie : 300€/sortie (1en février, 2 en avril, 3en juillet, 2 en octobre) : 2 400 €

 - Car : 300€/sortie : 2 400 €

 - Petites fournitures (activité manuelle): 300€

 - Grosses fournitures (jeux, appareil ménager) : 500€

 - Salaires : **-** animateur (petites vacances et été) : 1 608,23 €

 - directrice (petites vacances et été) : 1 836,52 €

 - Séjour été : reste à charge 2000€

 - Séjour ski : reste à charge 4450€

 **\* Recettes : 3 180 €**

 - Adhésion des jeunes : 30 jeunes\*10€= 300€

 - Sortie : 1200€

 - CAF : 1680€

Soit un reste à charge pour la commune 12 800,71€

Régis Langlois souhaite connaitre le montant du budget dépensé par ce service en 2021. Laure Ivanov précise que le bilan sera fait en fin d’année et présenté au Conseil en début d’année prochaine mais qu’il est sensiblement le même sans le reste à charge du séjour ski donc environ 8 350 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce budget.

**BIBLIOTHEQUE : DEVIS PEINTURE - SIGNALETIQUE ET HABILLAGE DES VITRES**

1. *Devis peinture* :

Céline Chauvière aimerait que les peintures intérieures de la bibliothèque soient refaites, ces dernières datent de 2001.

Gérard Mathécade a étudié deux possibilités :

 \* soit faire faire ces travaux par les employés communaux (temps estimé de travail : 2 agents pendant 2 semaines y compris la fourniture de peinture) : estimatif de 2 750 €

 \* soit demander à un artisan (seule l’entreprise Tanguy-Launay a répondu, l’entreprise Le Ray n’a pas souhaité répondre) : 1 330,88 € HT en gardant les mêmes couleurs qu’actuellement ou avec une plus-value de 441,09 € HT si autres couleurs.

Vincent Tréhorel souhaite connaitre le temps que l’entreprise va passer pour effectuer ces travaux. Gérard Mathécade précise qu’il faudra 3 ou 4 jours. Cette entreprise a déjà réalisé les travaux de peinture de la salle Men Glaz, la microcrèche, le local du club des jeunes ….

Le Conseil Municipal retient la proposition de l’entreprise Tanguy-Launay par 16 voix pour, 1 voix contre (A.Edy) et 1 abstention (V.Tréhorel). Ces travaux seront faits pendant les vacances de février.

La dépense sera mandatée en section d’investissement 2022.

1. *Devis signalétique et habillage des vitres* :

Un devis a été demandé à l’entreprise Décograph pour habiller les vitres de la bibliothèque afin de rendre celle-ci plus attrayante et de rajeunir l’entrée. Le devis est de 620 € HT et comprend l’impression numérique et la plastification ainsi que la pose de stickers sur les 9 vitres à côté de la porte d’entrée.

Après avoir vu la maquette, certains élus ont émis des observations : manque de couleur, dessins hors sujet …. Régis Langlois propose qu’il y ait plutôt une référence à une œuvre ou un tableau. Vincent Tréhorel pense qu’habiller toutes les vitres pourraient obscurcir le bâtiment.

Céline Boin propose de valider quand même le devis et de revoir les motifs mais Gérard Mathécade pense que, selon les modifications à effectuer, le montant du devis ne sera peut-être plus le même.

Laure Ivanov précise toutefois que cette maquette a été travaillée conjointement par Céline Chauvière et l’entreprise et que celle-ci a voulu montré la diversité d’une bibliothèque qui ne se cantonne plus uniquement à la lecture mais qui est un lieu de rencontre, d’échange de savoir, d’ateliers créatifs.

Ces travaux n’étant pas urgents, il sera demandé à l’animatrice de travailler à nouveau sur la maquette et de la représenter lors d’un prochain Conseil.

**EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS : DEVIS SONDAGE**

• Suite à l’étude de sol faite par le cabinet ECR Environnement, deux sondages supplémentaires sont à faire pour un coût de 850 € HT. Ces sondages sont demandés par le cabinet AMC.

Gérard Mathécade précise que les sondages ne pouvaient pas être prévus avant la démolition de la maison.

Le Conseil donne son accord par 17 voix pour et 1 voix contre (R.Langlois).

La dépense sera mandatée en section d’investissement 2022.

• Le comité de pilotage s’est réuni cet après-midi, le cabinet AMC a présenté le projet définitif. Les avis d’appels d’offre vont être mises en ligne le 4 janvier 2022.

**DEVIS CAPTEURS CO2 ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe que la loi Grenelle 2 rend obligatoire la surveillance de la qualité de l’air à l’intérieur de certains établissements recevant du public sensible et surtout l’accueil des enfants. Cette loi concerne les crèches et écoles dès le 1er janvier 2018 puis couvrira jusqu’en 2023 les autres établissements recevant des enfants.

Il faudrait un purificateur par classe pour un coût d’environ 665 € par appareil pour une classe jusqu’à 30m² et de 915 € pour une classe de 65 m². Le tarif moyen des purificateurs est de 915 € / 1015 €.

Pour l’école des Perrières, la dépense serait de 3 325 € au minimum (5 x 665 €).

Des subventions de l’Etat sont possibles mais c’est le montant le moins élevé qui sera retenu :

- 2 € par élève soit 220 €

- 50 € par capteur soit 250 €

- montant total de la dépense

Donc pour Trévé, la subvention serait de 220 €.

Sachant que cet achat n’est pas obligatoire avant 2023, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Régis Langlois pense, qu’avec la situation sanitaire actuelle, cet achat est indispensable et qu’il faudrait voir avec l’architecte pour l’intégrer dans les travaux d’extension de la maison des lutins.

Gérard Mathécade précise que les subventions ne concernent que les écoles publiques, il convient peut-être d’attendre 2022 pour voir si des subventions plus importantes sont possibles.

Toutefois, certains élus ont émis le souhait que la commune participe également au financement des capteurs l’école Sainte-Jeanne d’Arc. Mais il n’y a aucune obligation de la part de la commune.

Le Conseil décide de reporter cet achat en 2022 afin de pouvoir bien l’étudier.

**PERSONNEL : VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR – RENOUVELLEMENT CONTRATS CANTINE**

1. *Règlement intérieur du personnel :*

Monsieur le Maire informe que, suite à sa présentation en Conseil Municipal le 15 juillet 2021, le règlement intérieur du personnel a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion lors de sa séance du 8 novembre.

Laure Ivanov souhaite qu’un point soit rajouté sur le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) qui est une prime intégrée au RIFSEEP, facultative mais qui permet de reconnaître spécifiquement l’engagement professionnel et la manière de servir des agents par l’attribution de points selon des critères. Sont appréciés la valeur professionnelle de l’agent, son investissement personnel dans l’exercice de ses fonctions, sa capacité à encadrer une équipe….

Le CIA est versé annuellement.

Le Conseil valide le règlement intérieur et Monsieur le Maire propose que la commission personnel étudie le CIA. En cas de mise en place, un avenant sera rédigé.

1. *Renouvellement de contrats à la cantine :*

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de contrat de deux agents à la cantine du 3 janvier au 7 juillet 2022 :

 - Pauline Martin de 12h à 13h30 (aide au service)

 - Sabrina Moisan de 12h à 12h30 les jeudi et vendredi (aide au repas pour un enfant)

Leur rémunération s'effectuera sur la base de l'indice brut 354 au prorata des heures effectuées.

**ANIMATIONS ET DECORATIONS DE NOEL**

Monsieur le Maire informe qu’un habitant de la Butte Boisée, Dominique MADORE, a fabriqué un traineau avec un Père Noël et un berceau et l’a exposé au milieu de la Cité. Une signalétique a été installée afin de permettre au public de venir admirer cette œuvre.

De plus, Monsieur le Maire remercie Angeline Fiot ainsi que tout le service enfance, le service technique et les enfants de l’accueil périscolaire pour leur investissement dans la décoration de Noël de la commune.

Emma Bernard donne les dernières informations connues sur les animations de Noël qui auront lieu sauf si des mesures gouvernementales ou préfectorales les interdisent :

- le marché de Noël aura lieu dimanche mais sans buvette ni stand de restauration sur place, le pass sanitaire est exigé et un sens de circulation sera mis en place. La salle sera décorée par Angeline Fiot et Laure Ivanov avec les décors faits par le service technique et le service enfance.

- le spectacle de Noël du 14 décembre sera scindé en deux : l’école Sainte-Jeanne d’Arc le matin et l’école des Perrières l’après-midi. Des îlots seront faits par classe pour éviter tout brassage.

Le maintien s’est décidé en concertation avec les directrices des écoles.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

1. *Compte-rendu de la rencontre avec les commerçants, artisans et présidents d’association* :

Le vendredi 19 novembre, une rencontre a eu lieu avec les commerçants, artisans et présidents d’association.

Une dizaine de personnes étaient présentes .Chacun s’est présenté et a donné quelques précisions sur ses activités et sur ses projets pour 2022.

La municipalité les a informés de ses projets pour l’année prochaine et une collaboration peut être envisagée.

Un nouveau rendez-vous est prévu le vendredi 28 janvier 2022.

1. *Compte-rendu de la réunion Bassin de Vie de LCBC* :

\* Déploiement de la fibre optique : en 2021/2022 déploiement de la fibre optique (Hémonstoir, Loudéac et quelques villages de Saint Caradec)

 Communes en attente de déploiement (Trévé, La Motte) fin prévue en 2026

En 2013, le choix de fibres d’abord les zones blanches et après les zones patrimoniales

G LE FRANC : proposition d’une rencontre en amont avec les responsables de la fibre (AXION) en 2022.

\* Autres sujets : Dossiers LEADER, artificialisation et situation médicale.

Laure Ivanov et Gérard Mathécade souhaitent intervenir sur la maison de santé car ils estiment que ce projet est, à ce jour, trop ambitieux pour la commune vu son incidence financière. Gérard Mathécade pense que la commune ne doit pas partir seule mais constate que peu de communes sont d’accord pour s’associer avec nous. Laure Ivanov ne trouve pas judicieux de faire une maison de santé à Trévé alors qu’il y a des locaux disponibles à Loudéac, Saint-Caradec et La Motte et que beaucoup de communes sont à la recherche de médecins. Monsieur le Maire et Anthony Basset pensent qu’au contraire, il devient nécessaire et urgent de faire venir des médecins sur la commune.

1. *Compte-rendu du Conseil d’Administration de l’ACSE*

Gérard Mathécade et Laure Ivanov ont participé au CA le 29 novembre dernier :

- points sur les interventions des animateurs dans 15 communes, 21 écoles et 17 associations

- participation aux repas 2022 : le jeudi 7 juillet dans le cadre des Jeudis de l’Hippodrome + participation à la semaine fédérale vélo début août 2022

- communication de l’ACSE avec les nouveaux Maires

- création d’une nouvelle plaquette fin janvier/début février

- gestion des paies : Cac Sud ne veut plus s’en charger. L’ACSE va se renseigner à la Maison des Sports à St-Brieuc

- fonctionnement du bureau de l’ACSE : entretien avec les éducateurs, faire une grille de satisfaction pour les associations

- équilibre des finances

1. *Commission Habitat et Urbanisme de LCBC* :

Gérard Mathécade y a participé le 2 décembre :

- 30 nouveaux logements sociaux en 2021, 437 permis de construire, 7 permis d’aménager et 41 permis de démolir

- à partir du 1er janvier 2022, les communes devront se doter du logiciel cart@ds pour l’enregistrement des autorisations d’urbanisme. Les démarches des particuliers (permis de construire, déclaration préalable et certificat d’urbanisme) pourront se faire en ligne.

- amélioration de l’habitat : 835 contacts physiques et téléphoniques

1. *Dates des conseils municipaux de 2022 et désignation des secrétaires de séance* :

|  |  |
| --- | --- |
| Date | Secrétaire de séance |
| Jeudi 13 janvier | Evelyne Auffret |
| Jeudi 10 février | Laure Ivanov |
| Jeudi 10 mars | Céline Boin |
| Jeudi 31 mars (budget) à voir avec le Trésorier | Anthony Basset |
| Jeudi 14 avril  | Sophie Ollitrault |
| Jeudi 12 mai  | Emma Bernard |
| Jeudi 9 juin | Vincent Tréhorel |
| Mardi 12 juillet | Emma Bernard |
| Jeudi 8 septembre | Sophie Ollitrault |
| Jeudi 13 octobre | Allison Le Moal |
| Jeudi 10 novembre | Céline Boin |
| Jeudi 8 décembre | Brigitte Jéglot |

1. *Cérémonie des vœux le 7 janvier* :

Monsieur le Maire informera de son maintien selon le contexte sanitaire.

Une première réunion de préparation est prévue.

1. *Distribution des colis du CCAS* :

Les colis sont à distribuer au plus vite aux personnes âgées absentes au repas du CCAS.

1. *Intervention de Laure Ivanov pour intégration dans la commission personnel* :

Monsieur le Maire ne souhaite pas se justifier car cette demande n’est pas à l’ordre du jour. Il préfère, pour le moment, ne pas intégrer d’autres membres à cette commission. Madame Ivanov est déjà présente dans plusieurs commissions.